

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit** Sotin SG 600 Produit d'étanchéité
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange es utilisations déconseillées**
- 1.2.1 Utilisations pertinentes** Obturateur de fuites.
- 1.2.2 Utilisations déconseillées** Aucun connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Producteur / fournisseur SOTIN GmbH & Co.KG
 Industriestraße 6
 55543 Bad Kreuznach / ALLEMAGNE
 Téléphone +49 (0) 671-8 94 89-0
 Téléfax +49 (0) 671-8 94 89 25
 Homepage www.sotin.de
 E-Mail info@sotin.de
- Service chargé des renseignements** Laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Société + 49 (0) 671 – 89489-0 Lu-Ve 7:30 – 18:00

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Classification selon le règlement (CE) n° 1727 / 2008
 Pas de classification.
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires GHS/CLP.
- Contient :** Substances solides inorganiques
 Composants fibreux
- Pictogrammes de danger** Aucun.
- Mention d'avertissement** Aucun.
- Mentions de danger** Aucun.
- Conseils de prudence** Aucun.
- 2.3 Autre dangers**
Résultats des évaluations PBT et vPvB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition / Informations sur les composants**Description**

Le produit est un mélange.

Composants	EINECS/EG Reg.no.	CAS	Conc. [%]	Classification
Silicate de sodium (SiO ₂ /Na ₂ O>3,2)	215-687-4 01-2119448725-31-xxxx	1344-09-8	3,2 - < 40	Skin Irrit.2, H315; Eye Irrit.2, H319 ; STOT SE 3, H335

Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Évacuer et allonger les personnes touchées hors de la zone de danger. Immédiatement retirer les vêtements souillés, imbibés.

Après inhalation

Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. En cas d'irritation prolongée de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, sous l'eau courant en écartant bien les paupières, consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et ensuite boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Transmettre cette fiche au médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés
 Le produit en soi ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.
- Moyens d'extinction non appropriés**
 Jet d'eau à grand débit.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Équipement spécial de sécurité
 Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection à la taille de l'incendie.
Autres indications
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Porter un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Risque de glissement en cas de renversement du produit.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
 Ne pas rejeter dans les eaux de surface ou dans la canalisation. Éviter le rejet dans les nappes d'eau. En cas de contamination des eaux ou de la canalisation, informer les autorités compétentes. Lorsqu'il n'est pas possible de limiter les rejets importants de matière, informer les autorités locales.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, et neutralisant d'acide, liant universel). Traiter la matière collectée conformément à la section élimination. Rincer à grande eau.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
 Voir section 7, 8 + 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 Veiller à maintenir le récipient étanche fermé. Faire preuve de prudence lors de l'ouverture et de la manipulation du récipient.
Prévention des incendies et des accidents
 Le produit n'est pas inflammable.
- 7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Stockage
 Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Matériaux appropriés du récipient : acier fin, acier
 Matériaux non appropriés : aluminium, zinc, verre, céramique.
Indications concernant le stockage commun
 Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage
 À protéger du gel.
- Class de stockage :** 12 Liquides ininflammables
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)
 Aucune donnée n'est disponible.
- DNEL**
1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)
 Industrie, inhalation, long-terme – systémique effets: 5,61 mg/m³
 Industrie, dermique, long-terme – systémique effets: 1,59 mg/kg bw/d
 Consumer, inhalation, long-terme – systémique effets: 1,38 mg/m³
 Consumer, dermique, long-terme – systémique effets: 0,80 mg/kg bw/d
 Consumer, orale, long-terme – systémique effets: 0,80 mg/kg bw/d
- PNEC-Werte**
 Eau douce: 7,5 mg/l
 Eau de mer : 1 mg/l
 Station d'épuration (STP) : 348 mg/l
 Libération sporadique: 7,5 mg/l
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 Aucune mesure particulière requise.
- Protection des yeux**
 Lunettes de protection étanches.
- Protection des mains**
 Gants de protection.
 Les matériaux suivants sont appropriés : Caoutchouc naturel, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Polychloroprène. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premiers signes d'usure.
- Protection du corps**
 Porter des vêtements de protection adéquats durant le travail.
- Protection respiratoire**
 Aucune mesure particulière requise.
- Divers**
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
 Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- | | |
|---|---------------|
| Aspect | liquide |
| Couleur | jaune |
| Odeur | inodore |
| Seuil olfactif | non déterminé |
| pH (20°C) | 10,8 |
| Point de fusion / point de congélation | non déterminé |
| Point initial d'ébullition [°C] | env. 100 |

Date d'émission: 10.10.2017

numéro de version: 02

Remplacé la version : 01

Point d'éclair [°C]	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosive	non déterminé
Pression de vapeur à 20°C [hPa]	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité relative à 20°C [g/cm³]	1,18
Solubilité(s) avec l'eau	soluble
Solvants organiques	non déterminé
VOC (CE)	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol / eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	non déterminé
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
Pas de décomposition en cas de stockage et d'application conformes à l'emploi.
- 10.2 Stabilité chimique**
Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
De l'hydrogène est libéré par réaction avec les métaux communs (aluminium, zinc). Risque d'explosion.
- 10.4 Conditions à éviter**
À protéger du gel.
- 10.5 Matières incompatibles**
Tenir à l'écart de / des :
- acides
- métaux légers
- zinc
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification 1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)
Orale LD50 3400 mg/kg Rat (OECD401)
Inhalatoire LC50 / 4h > 2,06 mg/l Rat (OPPTS 870.1300)
Dermique LD50 > 5000 mg/kg Rat (OPPTS 870.1200)

Effet primaire d'irritation
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Des irritations sont possibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Ne provoque aucune sensibilisation des animaux de laboratoire.
Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée n'est disponible.
Cancérogénicité
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
Aucune donnée n'est disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Aucune donnée n'est disponible.
Danger par aspiration
Aucune donnée n'est disponible.
Remarques générales
Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**
Toxicité aquatique
1344-09-8 Silicate de sodium (SiO₂/Na₂O>3,2)
LC50 / 96h 1108 mg/l (Danio rerio) OECD 203
LC50 / 96h 260 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD-SIDS
EC50 / 48h 1700 mg/l (Daphnia magna) EG 440/2008
EC50 / 72h > 345, 4 mg/l (Desmodesmus subspicatus) DIN 38712
- 12.2 Persistance et dégradabilité**
Aucune donnée n'est disponible.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement**
Aucune donnée n'est disponible.
- Comportement dans les stations d'épuration**
Aucune donnée n'est disponible.
- Biodégradabilité**
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol**
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune donnée n'est disponible.
- 12.6 Autres effets néfastes**
Veiller à ce que le produit ne s'infilte pas dans les eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Veiller à ce que le produit ne s'infilte pas dans la canalisation. A éliminer comme déchet spécial en veillant au respect des consignes légales locales et nationales.

Emballages souillés :

Les emballages contaminés doivent être complètement vidés, ils peuvent ensuite être recyclés après avoir été correctement nettoyés. Nettoyer les récipients à l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relative au transport

- 14.1 Numéro ONU**
ADR, RID, ADN, IMDG, IATA Non applicable
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
ADR/RID/ADN
MARCHANDISE NON - DANGEREUSE
- IMDG/IATA**
NOT CLASSIFIED AS « DANGEROUS GOODS »
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
Non applicable.
- 14.4 Groupe d'emballage**
Non applicable.
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
Marine Pollutant Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Pas d'information disponible.
- UN "Model Regulation"** -

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Etiquetage conformément aux directives CE
Conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives en vigueur, le produit ne doit être étiqueté.
- Indications supplémentaires**
Les mesures de précaution habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- Consignes nationales**
WGK (DE) : 1, (Classification propre) : peu polluant.
Classe de danger selon VbF :
Néant.
- Ordonnance sur les accidents majeurs :**
N'est pas réglementé par l'ordonnance sur les accidents majeurs.
- Instructions générale:**
Restriction d'emploi : les restrictions d'emploi relatives à la protection contre les substances dangereuses selon l'ordonnance des directives visant à la protection des mères et selon à loi sur les conditions de travail des mineurs doivent être observées.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**
Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**16.1 Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

16.2 Acronymes et abréviations

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstract Service

CE: Communauté Européenne

CEE: Communauté économique européenne

CLP: Classification, Labelling and Packaging of Chemicals [Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à la l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

EC50: Median effective concentration

GHS: Globally Harmonised System

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations

IBC-Code: International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

LC 50: Lethal concentration, 50%

LD50: Median lethal dose, 50%

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.

OECD-SIDS: Organisation for Economic Co-operation and Development – Screening Information Dataset

OPPTS: Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substance

PBT: Persistent, bioaccumulative and toxic substance

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

VOC: Volatile organic compounds

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit.2: Eye irritation, Hazard Category 2

Skin Irrit. 2: Skin irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3

16.3 Autres informations

Sections modifiées SECTION 1 + 8 + 9 + 11+ 12+14

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un Rapport juridique contractuel